



Conditions d'inscription à la restauration scolaire 2025/2026



L'inscription est obligatoire chaque année y compris pour les enfants déjà inscrits l'année précédente

L'inscription de votre enfant à la cantine sera enregistrée, si et seulement si, vous êtes à jour du règlement des repas dus au titre de l'année scolaire 2025-2026.

Les familles en situation d'impayés devront impérativement régler leurs dettes afin de procéder à l'inscription pour 2025/2026.

Pièces administratives à fournir IMPÉRATIVEMENT :

(Tout dossier incomplet sera refusé)

- **Formulaire d'inscription** à la restauration scolaire 2025/2026 dûment complété et signé par le(s) représentant(s) légal (aux).
- **Justificatif de domicile** de moins de 3 mois, eau, énergie, internet, quittance de loyer ou attestation assurance
- **Relevé d'Identité Bancaire** *si vous optez pour le **prélèvement automatique** (recommandé)* accompagné de l'autorisation de prélèvement fournie par la régie (inutile si déjà fourni et que les coordonnées bancaires n'ont pas changées).

Ouverture des restaurants scolaires dès le 1^{er} jour de la rentrée

TARIF restant à la charge des familles (sous réserve de modification du tarif applicable au 02/09/25) :

Maternelles : 3,85 €	Élémentaires : 3,99 €
PAI Maternelles : 1,93 €	PAI Élémentaires : 1,99 €
Repas du personnel enseignant ou communal : 6,28 €	

IMPORTANT :

Le tarif plein sera appliqué aux consommateurs qui n'auront pas procédé à leur inscription au préalable.

Il correspondra au tarif qui sera voté par le conseil municipal et applicable au 02/09/2025.

À titre indicatif, pour l'année 2024/2025, le tarif plein était fixé à 7.97€ pour les maternelles et 8.23€ pour les élémentaires.



Modalités de paiement

Chaque enfant dispose d'un compte individuel consultable sur la plateforme de règlement et d'information www.popandpay.com. Ce compte vous permet de suivre les consommations, d'effectuer des règlements et obtenir les menus ou autres informations.

Pour les nouveaux inscrits, les codes d'accès vous sont communiqués lors de votre inscription.

Moyens de paiement :

- ✓ **Prélèvement bancaire** – le 5 de chaque mois, correspondant aux consommations du mois précédent.
- ✓ **Prépaiement** mensuel correspondant aux réservations. Réajustement le mois suivant si absences
 - Paiement sécurisé par Carte Bancaire sur le site Popandpay.com avec vos Identifiants
 - Paiement en régie : Carte Bancaire, Chèques ou Espèces.

Il vous appartiendra de contrôler le solde de votre compte, prévoyez d'alimenter votre compte suffisamment à l'avance pour que celui-ci ne soit pas débiteur.

Le solde de chaque compte est visible à tout moment sur la plateforme **PopandPay**.

Les comptes sont actualisés au jour le jour en fonction de vos réservations, absences à l'école déduites ainsi que les sorties scolaires.

La Régie est ouverte **Lundi, Mardi et Jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30**

132, Avenue Desmazures – 83110 Sanary Sur Mer

Tél : 04.94.26.20.34

Mail : v.cordoba@terresdecuisine.fr

Gestion de réservation des repas

Les repas sont préparés et réservés conformément aux jours mentionnés sur le formulaire d'inscription à la restauration scolaire que vous aurez déposé en régie.

Ils sont ensuite **automatiquement livrés et facturés sur votre compte le jour même.**

Ne seront pas comptabilisés **UNIQUEMENT** les repas non consommés en cas d'absence à l'école ou dus à un départ pour cause de maladie ou d'accident.

Si votre enfant ne reste pas déjeuner le ou les jours où son repas est habituellement réservé, Il vous reviendra de signaler tout changement dans les meilleurs délais et **au plus tard le jour même avant 9h**, afin que sa réservation soit annulée. Le cas échéant, le repas restera prévu, préparé et facturé.

Restant à votre disposition,

La Régisseuse,
Virginie Cordoba